



## ■ ■ APPEL À CANDIDATURE

### ■ Animateur Psychologue agréé PAP

L'**INSERR** organise à la demande du Ministère des Transports  
**2 formations initiales des animateurs du permis à points** du :

- 5 au 23 septembre et du 17 au 28 octobre 2005
- 26 septembre au 14 octobre et du 14 au 25 novembre 2005

- ➔ A cette occasion, le Pôle développement recherche **1 psychologue agréé PAP** pour animer **5.5 jours** dans le cadre de chacune de ces formations.
- ➔ L'intervention du Psychologue se fera en **collaboration d'un BAFM agréé PAP** pour chacune de ces journées.
- ➔ **4.5 jours supplémentaires de préparation** sont prévus pour ces interventions (1<sup>ère</sup> formation en août et septembre 2005  
2<sup>nd</sup>e formation en août ou septembre et novembre)
- ➔ Le psychologue animateur peut faire **acte de candidature** pour l'une ou l'autre formation ou pour les deux.





## Programmes d'interventions

### 1<sup>ère</sup> Formation

Lundi 5 septembre  
9h00 à 13h00

Mercredi 7 septembre  
8h30 à 17h30

Jeudi 8 septembre  
8h30 à 17h30

Vendredi 9 septembre  
8h00 à 12h30

Lundi 17 octobre  
9h00 à 17h30

Mardi 18 octobre  
8h30 à 17h30

Vendredi 28 octobre  
8h30 à 12h30

### Contenu

Accueil des participants &  
présentation de la formation

Présentation et travail sur  
les 10 séquences  
pédagogiques du stage de  
sensibilisation à la sécurité  
routière

Analyses et ajustements  
des pratiques au regard des  
animations en intersession

Bilan de la formation initiale

### 2<sup>nde</sup> Formation

Lundi 26 septembre  
9h00 à 13h00

Mercredi 28 septembre  
8h30 à 17h30

Jeudi 29 septembre  
8h30 à 17h30

Vendredi 30 septembre  
8h00 à 12h30

Lundi 14 novembre  
9h00 à 17h30

Mardi 15 novembre  
8h30 à 17h30

Vendredi 25 novembre  
8h30 à 12h30





## Budget de rémunération

- ➔ Convention de prestation entre l'INSERR et le Psychologue animateur
- ➔ Prestation d'animation et de préparation : 10 jours à 390 € HT
- ➔ Frais de déplacements :

SNCF base de remboursement 2<sup>ème</sup> classe 6 aller-retour (lieu de résidence/Nevers)

Indemnités Kilométriques 6 aller-retour (lieu de résidence/Nevers) tableau suivant

Autres : présentation de justificatifs

Réservation et paiement hôtel et restauration pris en charge directement par l'INSERR

Puissance fiscale	d = distance parcourue
3 CV	d x 0.247 €
4 CV	d x 0.286 €
5 CV	d x 0.313€
6 CV	d x 0.329 €
7 CV	d x 0.346 €
8 CV	d x 0.366 €
9 CV	d x 0.379 €
10 CV	d x 0.403 €
11 CV	d x 0.416 €
12 CV	d x 0.436 €
13 CV et +	d x 0.449 €





## ■ ■ Proposition de candidature ■ Fiche à renseigner

A retourner par :

Mail : [sabine.grancher@inserr.org](mailto:sabine.grancher@inserr.org)

Fax : 03.86.59.53.82

Nom :

Prénom :

Adresse :

📞 :

📠 :

Date d'obtention de l'agrément PAP :

Remarque, proposition ou question :

**INSERR**  
Institut National  
de Sécurité Routière  
et de Recherches



**Contact** : Sabine GRANCHER

📞 03.86.59.90.58

📠 [sabine.grancher@inserr.org](mailto:sabine.grancher@inserr.org)

